

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DECISION n° 001 en date du 11 Octobre 2018 portant inscription sur la liste des membres de jury pour les sessions d'examen conduisant au titre de «Administrateur d'infrastructures sécurisées»

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes,

VU l'article L335-6 du code de l'éducation,

VU les articles R.338-1 à R.338-8 du code de l'éducation, relatifs au Titre Professionnel délivré par le Ministre chargé de l'emploi,

VU l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre, chargé de l'emploi.

CONSIDÉRANT la demande d'habilitation en tant que membre du jury du titre professionnel «**Administrateur d'infrastructures sécurisées**» déposée par **Monsieur Damien CLAUZEL** le 11/10/2018.

CONSIDÉRANT l'instruction favorable du dossier

DECIDE

ARTICLE 1 :

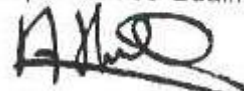
Monsieur Damien CLAUZEL est habilité à siéger en tant que membre de jury du titre professionnel délivré par le ministère chargé de l'emploi « **Administrateur d'infrastructures sécurisées** ».

ARTICLE 2 :

L'habilitation est accordée à compter du 11/10/2018 jusqu'au 01/09/2023.

Fait à Villeurbanne, le 11 octobre 2018.

P/Le Préfet, par délégation du DIRECCTE,
P/Le Directeur de l'U.D. du Rhône
La Cheffe du service Développement
de l'Emploi et des Qualifications



Annie HUMBERT

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification, la présente décision peut faire l'objet d'un recours :

- Soit **gracieux** auprès de Madame La Direction Adjointe du travail (DIRECCTE)
- soit **hiérarchique**, devant le Ministre du travail, de l'emploi, de la Formation Professionnelle et du dialogue social - 7 Square Max Hymans - 75741 PARIS CEDEX 15
- soit **contentieux**, devant le Tribunal Administratif - 184, rue Duguesclin - 69003 LYON